Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_110-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-110

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Juanito GARCIA

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois au sein d'une collectivité locale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement qui en fixe le nombre et la quotité. L'Autorité territoriale, c'est-à-dire le Maire, est ensuite chargée de recruter et nommer les personnes sur lesdits emplois.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La présente mise à jour intègre les derniers mouvements de personnel et permet la réalisation de la campagne annuelle des avancements de grade. Sauf précision contraire les emplois sont à temps complet.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_110-DE

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 30/09/2026.

Ce dossier a été présenté au Comité Social Territorial du 02/10/2026.

SERVICE	POSTE	EMPLOIS A CREER	EMPLOIS A SUPPRIMER	MOTIF
Petite enfance	Auxiliaire de puériculture,	Auxiliaire de puériculture de classe normale, cat. B		Retour de disponibilité
	Educatrice de jeunes enfants		Educateur de jeunes enfants, cat. A	Départ en disponibilité
Entretien-réceptions	Agent d'entretien polyvalent,	Adjoint technique territorial, cat. C – 27/35ème	Adjoint technique territorial, cat. C – 35/35ème	Fin de contrat – Evolution du besoin
	Agent d'entretien polyvalent,		Adjoint technique territorial, cat. C – 22.5/35ème	Fin de contrat
Espaces-verts et propreté urbaine	Agent des espaces verts		Adjoint technique principal 2ème classe, cat. C	Retraite
	Agent des espaces verts		Adjoint technique territorial, cat. C	Disponibilité de plus de 6 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Procéder aux créations et suppressions de postes susmentionnées ;**
2. **Approuver le tableau des effectifs mis à jour et joint en annexe.**

Signé électroniquement par : Leila GAESS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint

Jacques MESAS